

Envoyé en préfecture le 20/07/2020 Reçu en préfecture le 20/07/2020

JBLIQUE FRAN

ID: 069-216902569-20200710-V_DEL_200710_4-DE



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 10 juillet 2020

Compte rendu affiché le 20 juillet 2020

Date de convocation du conseil municipal le 10 juillet 2020

Présidente : Madame Hélène GEOFFROY, La Maire

Secrétaire de séance : Madame Nadia LAKEHAL

Membres présents à la séance :

GEOFFROY, Stéphane Hélène GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB. Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES. Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI. JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye Christine Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre DUSSURGEY à Hélène GEOFFROY Fréderic KIZILDAG à Stéphane GOMEZ Nacera ALLEM à Maoulida M'MADI Mustapha USTA à Nordine GASMI

Nombre de membres Art 2121-2 En Qui ont pris part à la délibération 43 43 41

Objet:

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du centre communal d'action sociale

V DEL 200710 4

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 20/07/2020 Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200710-V_DEL_200710_4-DE

Le centre communal d'action sociale est un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale peut comprendre entre huit et seize membres. Il doit comprendre un nombre égal de membres élus au sein du conseil municipal et de membres nommés par le maire parmi des personnes ne siégeant pas au conseil municipal, dont :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F.) ;
 - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
 - un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat.

Le renouvellement du conseil d'administration du CCAS a fait l'objet d'une mesure de publicité et d'affichage dans les délais requis.

Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal. Je vous propose de le fixer a dix membres.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal, soit cinq membres, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les candidatures sont les suivantes pour les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :

En conséquence, je vous propose :

- ▶ de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à dix membres :
- ▶ de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/07/2020 Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200710-V_DEL_200710_4-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L123-6, R123-7 et R123-11 du code de l'action sociale et des familles ;

Entendu le rapport présenté le 10 juillet 2020 par Madame la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à dix membres ;
- ▶ de désigner les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS :
- Véronique Stagnoli
- Antoinette Atto
- Yvan Margue
- Dhebia Djerbib
- Nordine Gasmi

Nombre de suffrages exprimés : 41	
Liste Majorité Municipale : 32	
Liste UVI: 5	
Liste Agir ensemble : 4	
Abstentions : 2	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 10 juillet 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY